

Comité Technique Académique du mercredi 4 avril 2018

L'**UNSA Education**, FSU et FO sont les seules fédérations représentatives siégeant au Comité Technique Académique.

Pour rappel, en CAPA de l'académie de Bordeaux, siègent en tant que syndicat majoritaire, l'**UNSA ITRF-BI-O (3 sièges)** puis la CGT (2), le SNPTES (2) et le SPLEN (1).

Comme vous pouvez le constater en toute transparence, l'**UNSA ITRF-BI-O** est le seul syndicat présent dans ces deux instances, celle qui gère les structures (CTA) et celle qui gère les personnes (CAPA). L'une ne va pas sans l'autre et la seconde dépend la première.

Le Comité Technique Académique traitant des moyens en personnel de laboratoire pour la préparation de la rentrée scolaire 2018 prévu initialement en mars 2018, s'est tenu ce mercredi 4 avril 2018, après la fermeture de l'application AMIA.

Pour information, le rectorat a modifié la liste des postes vacants en tenant compte des propositions de l'administration sans attendre la validation du CTA et sans reporter la date de fermeture d'AMIA.

Le groupe de travail préparatoire à ce CTA s'est tenu le mercredi 21 mars 2018.

Cette année, le rectorat a décidé de différer la révision du barème des emplois de laboratoire dans l'attente de la réforme du lycée, ce que nous pouvons comprendre.

C'est donc sur le principe de la carte-cible 2013/2017 que des suppressions et créations ont été proposées par le rectorat pour la rentrée de septembre 2018.

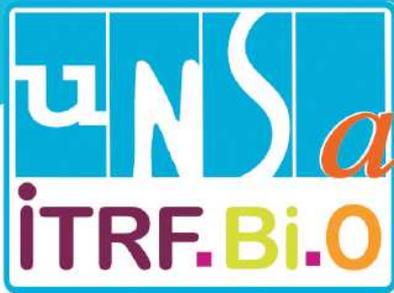
Lors de ce groupe de Travail, Léatitia FUERTES, pour l'**UNSA ITRF-Bi-O**, a demandé si les établissements ayant au moins de 90 heures bénéficieraient d'une création de poste étant donné que le rectorat a décidé de continuer en 2018, la carte cible 2013/2017. La réponse a été catégorique : NON

Lors de ce CTA, l'**UNSA ITRF-Bi-O** a tout d'abord signalé comme chaque année l'écart entre la dotation ministérielle de 281 postes et celle académique de 279 postes, répartis ainsi :

- 274 postes de personnels de laboratoire sont implantés en EPLE
- 5 provisions pour transformation éventuelle suite à la promotion par liste d'aptitude et/ou suppléance.

L'UNSA ITRF-Bi-O a attiré l'attention de M. le Recteur sur les établissements qui d'après la carte-cible sont déficitaires en écart de poste en insistant sur des postes comme par exemple celui du lycée d'Aiguillon où la "dotation réelle" est de **2**, la "dotation théorique" est de **3** alors que et la dotation effective dans l'établissement est de **1,5** depuis le 22 mars 2018 depuis le non-remplacement du mi-temps.

Les 5 supports en provision et les rompus de temps pourront servir à créer des postes provisoires pour l'année 2018/2019.



Les propositions imposées par le rectorat pour la rentrée 2018 sont :

Suppressions de 2 postes d'ATRF en collèges :

- Collège La Hourquie de Morlaas (moins de 90h d'heures scientifiques pondérées et vacant à la rentrée 2018)
- Collège Val de Saye de St Izan de Soudiac (réaffectation au LP Jacques Cousteau à St André de Cubzac)

Créations 2 emplois d'ATRF sont créés par redéploiement :

- Lycée J-Baptiste de Baudre d'Agen, (écart de 1 poste, entre la dotation réelle et la dotation théorique)
- Lycée Camille Jullian de Bordeaux, dans le cadre de la titularisation sur place d'un PACTE.

L'**UNSA ITRF-Bi-O** est intervenu sur les postes en collèges supprimés si moins de 90 heures pondérées mais aussi sur les postes non créés pour les collèges ayant au moins 90 heures pondérées.

Vu la non-création de postes en collèges en 2018 malgré 6 collèges (Lastresne, Coutras, St André de Cubzac, Cestas, Parempuyre, Eysines) ayant plus de 90 heures pondérées, j'ai posé clairement la question au Recteur :

Avez-vous décidé de supprimer tous les postes en collèges puisque vous ne créez pas de postes en collèges comme pendant le plan 2013/2017 ?

Cette question a mis un "froid" dans la salle et les représentants du rectorat se sont regardés un peu embarrassés.....

La seule réponse apportée par les représentants du Rectorat a été : "Nous ne voulons pas créer de postes en collèges cette année.... nous attendons la révision du barème l'année prochaine".

Pour information, en 2018, il y a 19 collèges ayant au moins 80 heures et au plus 89 heures dont 5 entre 85 heures et 89 heures.

Vous comprendrez aisément notre inquiétude de voir tous les postes supprimés en collèges dans les années à venir sachant que des postes supprimés depuis 2013 car ils avaient moins de 90 heures ont pour certains cette année un volume supérieure à 90 heures pondérées et pas de création.

Vu le refus de toutes modifications de la part de l'administration, la délégation **UNSA Education** a voté "Contre" ainsi que FSU et FO. Le Recteur est donc obligé de reconvoquer un CTA sur les points de l'ordre du jour ayant eu un vote unanime "Contre" dont les emplois de personnels de laboratoire.

M. Le Recteur va nous indiquer dès que possible la date du CTA reconvoqué.

Restant à votre disposition pour de plus amples informations,

Jean Luc DUFAU, secrétaire académique-adjoint **UNSA ITRF-Bi-O**

Elu **UNSA Education** au CTA de l'académie de Bordeaux

Courriel : jldufau@wanadoo.fr

Tél : 06 88 68 35 97